



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 12 février 2025

Les collectivités déplorent une loi de finances pour 2025 qui marque un coup d'arrêt pour la transition écologique de la France

Malgré quelques mesures positives comme le maintien du budget du Fonds chaleur à 800 millions d'euros et les prémices d'un Fonds territorial climat, obtenues par AMORCE et ses partenaires, force est de constater que la loi de finances pour 2025 ne permettra pas de respecter les principaux objectifs de la France en matière d'économie circulaire, de transition énergétique et de gestion durable des ressources en eau.

Ces nouveaux retards auront de lourdes conséquences pour les budgets de l'État et des collectivités et donc pour les Français ces prochaines années !

Quelques avancées à consolider

Attendu depuis plus de 15 ans, la CMP (Commission Mixte Paritaire) a confirmé la création d'un "Fonds territorial climat" doté de 200 millions d'euros pour financer à hauteur de 2 à 4 euros par habitant et par an, la mise en œuvre des Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET). En l'absence de ligne budgétaire dédiée, AMORCE appelle le Parlement et le Gouvernement, dont elle salue le soutien, à lancer dès février des consultations avec les collectivités pour stabiliser les modalités du dispositif dans le cadre du Fonds vert.

Également, au rang des victoires d'AMORCE et de ses partenaires : le maintien du budget du Fonds chaleur à 800 millions d'euros pour 2025. Bien que ce montant reste nettement insuffisant pour rattraper le retard sur les objectifs de chaleur renouvelable, il permet de limiter la casse face aux coupes budgétaires initialement envisagées en octobre 2024.

Mais une loi de finances qui va faire dévier la France de ses objectifs

Toujours aucune réforme de la TGAP...

La taxe nationale sur l'élimination des déchets résiduels (Taxe Générale sur les Activités Polluantes : TGAP) va atteindre un record de près d'1 milliard d'euros ponctionné sur la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Pour autant, le texte final ne retient ni notre proposition de TGAP sur les produits jetables non-recyclables (pourtant votée par le Sénat), ni le malus sur les nombreux éco-organismes n'atteignant pas leurs objectifs de recyclage. La loi de finances n'intègre pas non plus nos propositions visant à rendre la TGAP incitative aux investissements en faveur de l'économie circulaire.

... et un Fonds économie circulaire divisé par deux

Pire encore, le Fonds économie circulaire sera réduit de moitié, passant de 300 à 170 millions d'euros en 2025. Cette coupe drastique compromet la mise en place de projets clés comme le tri à la source des biodéchets ou la valorisation des combustibles solides de récupération (CSR). Là encore, ce sont les collectivités et les contribuables locaux qui sont les grands perdants, accentuant ainsi leur colère face à l'État qui semble davantage concerné par l'augmentation de ses recettes de TGAP que par les objectifs de prévention et de recyclage de la France qui semblent désormais hors d'atteinte sans une véritable réforme de la fiscalité écologique.

Un manque de réforme des redevances des Agences de l'eau

Les collectivités regrettent également l'absence d'une réforme d'envergure des redevances des Agences de l'eau. Le texte maintient ainsi le déséquilibre dans les contributions en défaveur des services public d'eau et d'assainissement et de leurs usagers domestiques. Leur droit d'accéder aux ressources naturelles en eau restera 10 à 100 fois plus cher que les autres préleveurs et ils assumeront, seuls, la plupart des pollutions émergentes (PFAS, microplastiques, pollutions chimiques et médicamenteuses) et leurs conséquences sanitaires et financières. Cela représenterait plus de 10 milliards d'euros de surcoûts d'après [l'étude du Cercle français de l'eau](#) soutenue par AMORCE en l'absence de l'application du principe pollueur-payeur.

Les budgets en faveur de la transition écologique et énergétique sous tension

La France s'est dotée d'une feuille de route ambitieuse vers la transition écologique et énergétique avec les travaux du Secrétariat Général à la Planification Écologique. L'enjeu prioritaire désormais est la territorialisation des objectifs grâce aux COP régionales. Pourtant, la division par deux du Fonds vert, de MaPrimeRénov et du Fonds économie circulaire laissent les collectivités bien seules face aux enjeux de la transition écologique et du dérèglement climatique. Pire encore, c'est bien l'ensemble des Français qui vont voir la facture de l'inaction augmenter chaque année (dépenses causées par les catastrophes naturelles, dépenses de santé, coûts de la dépollution, coûts de l'adaptation au dérèglement climatique, etc.) si la transition écologique continue d'être sacrifiée sur l'autel de la rigueur budgétaire. C'est la raison pour laquelle AMORCE appelle à des États généraux de la fiscalité écologique visant à :

Renforcer le principe pollueur-payeur,

Développer des signaux-prix incitatifs aux comportements les plus sobres et les plus vertueux pour les ménages comme pour les administrations et les entreprises,

Affecter massivement les ressources fiscales dégagées par les taxes ayant pour base les pratiques environnementales au financement de la transition écologique et énergétique des Français, la rendant ainsi motivante plutôt que punitive.

Le mauvais procès fait aux agences de l'État

Ces dernières semaines, les agences de l'État et particulièrement celles en charge d'œuvrer pour la transition écologique (ADEME, OFB, Agences de l'eau, etc.) ont fait l'objet d'attaques répétées. Pour AMORCE, ces attaques visent en réalité l'État et la transition écologique elle-même. Pourtant, les efforts en la matière n'ont jamais été aussi indispensables au regard des crises traversées successivement. AMORCE appelle donc les parties prenantes à ne pas se tromper de combat en faisant le lit d'un populisme émergent qui a tendance à faire de la transition écologique son souffre-douleur. La transition écologique protège au contraire le porte-monnaie et la santé des Français (et en particulier

les plus modestes) contre les effets de la mondialisation et d'un consumérisme hors de contrôle. Elle appelle également l'État à se doter d'un outil d'évaluation de l'efficacité des aides de ses agences comme des autres aides publiques, afin de défendre leur efficacité en termes de coûts/bénéfices chiffrés en m³ d'eau, en tonne de matière première ou KWh économisé, en pollution aquatique, en tonne de CO₂, ou de déchets mis en décharge évités.

À propos d'AMORCE

Représentant plus de 1 100 adhérents (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux, entreprises, fédérations professionnelles et associations), AMORCE constitue le premier réseau national de collectivités territoriales et d'acteurs locaux engagés dans la transition écologique. Réseau d'information et de partage d'expériences, AMORCE accompagne les collectivités locales et les décideurs locaux dans la mise en œuvre de leurs stratégies territoriales de gestion des déchets, d'économie circulaire, de transition énergétique et de gestion durable de l'eau.

www.amorce.asso.fr